

ASSURANCES

LES PERTES PAR LE FEU, AU CANADA, PENDANT LES DIX DERNIERES ANNEES SE SONT ELEVEES AU FORMIDABLE TOTAL DE \$230,000,000.

Le plus inexcusable gaspillage du Canada, qui détruit du même coup non seulement nos ressources naturelles, mais le produit de l'effort intellectuel et physique de l'homme, a pour cause le feu.

Lorsqu'on saura que l'on peut attribuer au moins 90 pour cent du total de cette perte à la négligence, tout Canadien qui a le moindre amour de son pays, devrait rougir à la pensée que la nation reste indifférente devant un tel état de choses.

Au cours des dix dernières années, 1911-1920, les pertes causées par le feu, en destruction de propriétés bâties seulement, se sont élevées à environ \$230,000,000 répartis comme suit:

1911	\$21,459,575
1912	21,083,819
1913	23,305,408
1914	21,583,118
1915	19,022,332
1916	20,487,509
1917	20,086,085
1918	31,815,844
1919	23,207,647
1920	27,800,000

La valeur sus-mentionnée a été détruite sans compensation aucune. Pour se garantir contre le feu, la population a versé en primes aux compagnies d'assurances environ \$311,500,000, dont celles-ci ont remboursé aux assurés environ \$161,100,000.

Pendant l'année 1920, les pertes subies par le Canada en propriétés bâties détruites par le feu se sont élevées à \$27,800,000; à ce chiffre il faut ajouter \$26,000,000 en primes d'assurance en plus du montant remboursé aux détenteurs de polices.

Mais ce n'est pas tout. L'intérêt et les dépenses d'entretien de service d'eau pour protection contre l'incendie représentent une dépense annuelle de \$6,200,000; le service de protection par les pompiers, y compris l'intérêt sur le capital engagé en équipement, en

entretien, etc., réclame encore \$7,640,000 par année.

La protection contre le feu par des particuliers, nouvelle forme d'assurance contre les pertes causées par cet élément, exige encore une dépense annuelle de \$6,350,000, payée en grande partie par les maisons d'affaires.

Vu cette dépense totale de \$73,990,000 en protection contre le feu, l'apathie du peuple à l'égard des mesures préventives est absolument incompréhensible. Si l'on porte la population à \$8,000,000, nous voyons que le Canada paie une taxe de \$9.25 par tête, ou une moyenne de \$46.50 par famille. Cette taxe est perçue sous diverses formes; elle est imposée sur les vivres, l'habillement, les amusements, etc. Mais quelle que soit la méthode de paiement, il faut l'acquitter.

L'année dernière, Ontario a dépensé \$6,664,989 en construction de chemins publics. Le monde s'y est intéressé et le travail mérite appréciation. Mais, l'an dernier, les 9,221 feux qui ont éclaté dans Ontario, ont causé une perte de \$10,883,000, et cependant la population de la province n'y a porté que peu d'attention.

Au cours d'une récente élection municipale dans une grande ville d'Ontario, une des principales questions discutées, fut l'addition d'un certain nombre de pompiers au service de l'incendie, mais nulle proposition ne fut présentée en vue d'un effort collectif pour prévenir les incendies.

Ce qu'il y a de plus regrettable, c'est le nombre de pertes de vies humaines en ces feux. Pendant cette période de dix années sus-mentionnées, plus de 2,500 personnes ont été victimes de cet élément destructeur. L'année dernière, 224 personnes ont été brûlées, et dire que rien ne semble être fait pour améliorer une telle situation!

Le seul moyen de réveiller l'apathie du public, en ce qui regarde les pertes causées par le feu, serait de rendre les sinistrés responsables et de mettre rigoureusement en vigueur les lois protectrices.

La nécessité de l'assurance-vie

S'il est nécessaire pour tous de posséder une police d'assurance dont le montant équivaut à peu près au revenu annuel, il est très important de s'assurer en bas âge,

et cela pour deux raisons. Tout d'abord, parce que la prime est moins élevée; ensuite parce que l'expérience nous montre que l'habitude de l'épargne doit être formée et pratiquée pendant la jeunesse. Attendre trop tard, c'est courir le risque de ne plus pouvoir s'assurer. Sans compter que la santé peut faire défaut. Sait-on qu'à quarante ans, 97% des hommes ont eu des revers de fortune? A quarante-cinq, la même proportion ont tout perdu. A cinquante, Un HOMME sur 5,000 refait sa position. A soixante, 95% sont obligés de travailler pour vivre ou sont à la charge de leurs enfants ou des institutions de charité. Enfin, à 65 ans, 3 hommes sur 100 se suffisent à eux-mêmes.

Si un si petit nombre parvient au succès à cet âge avancé pendant lequel tout le monde devrait avoir droit au repos, quel sera le sort de ceux qui comptent sur nous pour vivre, si un malheur nous arrive? Quelles provisions systématiques faisons-nous pour nos vieux jours?

Ces réflexions doivent être de nature à stimuler tout jeune homme qui envisage l'avenir sérieusement et qui ne veut pas être toute sa vie un *fil à papa*. Nous croyons d'ailleurs que l'exemple des parents qui assurent la vie de leurs enfants dès leur naissance devrait être suivi par tous. En faisant ainsi, petit à petit on inocule, pour ainsi dire, à l'enfant le goût de l'épargne, et lorsque survient l'époque de l'adolescence où les jeunes gagnent généralement quelque argent, ils trouveront tout naturel, d'avoir à continuer le paiement des primes et seront même anxieux d'augmenter le montant de leur police. Ils comprendront qu'il vaut mieux mettre quelque chose de côté et songer à l'avenir quand on est jeune que de regretter le passé quand on est vieux. Ils n'ont d'ailleurs pour s'encourager qu'à écouter les propos de ceux qui sont parvenus à un certain âge; ah! si j'avais été plus prévoyant, j'aurais devant moi un certain capital, tandis que j'en suis encore à attendre mon salaire pour vivre.

Le proverbe qui dit: Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait..., trouve ici son application.

Si jeunesse savait..., elle peut savoir, si elle le veut, en interrogeant ses devanciers qui avouent leur impuissance.